

"Ne publiez pas des avis de recherche vous-mêmes sur les réseaux sociaux": vos agresseurs pourraient en profiter

Conseils et mises en garde

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 11-06-2014

RAPPEL

"Il faut collaborer avec les services de police pour diffuser les appels liés à un délit" plutôt que de les publier soi-même sur internet, recommande lundi le chef du service avis de recherche de la police fédérale, Erik van Poucke, au sujet de l'utilisation des médias sociaux.

Les délinquants pourraient échapper à une condamnation

Avec la place prise par les réseaux sociaux dans notre vie, les dénonciations sur Facebook ou autres se multiplient. Hier encore, un dangereux fou du volant a été dénoncé sur le site et a fait le tour du web belge... alors que la police n'avait même pas encore été prévenue. Voilà pourquoi celle-ci lance aujourd'hui cet appel aux Belges:

"Il faut collaborer avec les services de police pour diffuser les appels liés à un délit" plutôt que de les publier soi-même sur internet, recommande lundi le chef du service avis de recherche de la police fédérale, Erik van Poucke, au sujet de l'utilisation des médias sociaux.

Les délinquants pourraient échapper à une condamnation

"Un commerçant braqué à plusieurs reprises peut être tenté de prendre les choses lui-même en mains", explique M. van Poucke. "Il pourrait ainsi publier des images de vidéo-surveillance. L'avantage est que ce matériel peut être rapidement et largement diffusé, mais cela constitue une violation de la vie privée des personnes filmées. Un délinquant pourrait faire usage de cette violation pour échapper à une éventuelle condamnation. Par ailleurs, une personne accusée à tort pourrait subir de lourdes conséquences."

Alors que faire?

"Si vous disposez d'images qui pourraient être utiles à une enquête, parlez-en aux agents qui ont fait les constatations", recommande le chef de service. "Ceux-ci pourront demander au parquet une autorisation de publier un avis de recherche. Notre service diffusera les images dans le contexte approprié et transmettra aux enquêteurs les informations obtenues."

[Source](#)